



**COMITÉ SYNDICAL**  
**Du MERCREDI 22 MARS 2023 à 17H30**  
**(Après non quorum le 16 mars 2023)**

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars 2023, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur CHRISTIAN PRADAYROL.

Nombre de Délégués
En exercice : 130
Présents : 31
Pouvoirs : 1
Votants : 32
Adopté avec :
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Convocation établie et affichée le :
17 mars 2023
Certifié exécutoire compte tenu :
- de la transmission en Sous-Préfecture le :
- de la publication le :

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24**

**Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive** : Mme Danielle FAUCON, Mme Hélène LACROIX, M. Alain DOUSSEAU, Mme Marie-Christine LACOMBE, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Paul FRONTY, M. Guillaume PELISSIER, M. Philippe GILET, M. Yves LAPORTE, M. Carlos MARTINEZ, Mme. Josette FARGETAS, M. Jean MEYJONADE, M. Alain DUBOIS, M. Noël CROUZEL, M. Régis LESCURE, M. Jean-François LABORIE, M. Eddy MARCOS, M. Michel DONZEAU, Mme Sandrine LABROUSSE, Mme Martine DUMONT, M. Michel ESCURAT, M. Philippe BATISTA, M. André HACQUART, M. Claude VILLENEUVE.

**Communauté de Communes Midi Corrèzien** : 3

M. Alain SIMONET, M. Alain VAUZOUR, M. Yves POUCHOU.

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 1**

M. Frédéric SOULIER à M. Christian PRADAYROL.

**DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 4**

**Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive** :

Mme. Martine CONTIE, Mme. Yolande VALADAS, Mme. Dominique BORDEROLLE, M. Christian MARCOU.

**Communauté de Communes Midi Corrèzien** : 0

Accusé de réception en préfecture  
019-251900197-20230322-2023-1-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023

## DÉLIBÉRATION N°2023-1

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Eddy MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

### DELIBERATION N°2023-1 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

**RAPPORTEUR : MONSIEUR YVES LAPORTE, VICE-PRESIDENT**

**LE PRESIDENT EXPLIQUE QU'UN PREMIER COMITE SYNDICAL A ETE ORGANISE LE 16 MARS 2023 ET CONSTATANT QUE LE QUORUM N'A PAS ETE ATTEINT, IL A ETE DECIDE DE CONVOQUER DE NOUVEAU L'ASSEMBLEE DELIBERANTE LE MERCREDI 22 MARS 2023, SELON L'ARTICLE L 2121-17 DU CGCT.**

➤ En ce qui concerne la partie administrative du syndicat :

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre de comités</b>	3	2	2	2	4
<b>Nombre de délibérations</b>	10	6	10	10	18
<b>Nombre d'informations</b>	0	1	1	1	5
<b>Nombre de bureaux</b>	2	2	1	3	3

➤ Orientations budgétaires

#### En fonctionnement, les principales dépenses environ 700 000 €

- Personnel :
  - Responsable du syndicat : 1 agent de catégorie A à 20 %
  - La révision générale du SCOT Sud Corrèze, engagée en 2021, a nécessité le recrutement d'un chargé de mission et la mise à disposition d'un agent de la CC Midi Corrèzien (CCMC):
    - 1 catégorie A à 100 % (agent SEBB)
    - 1 catégorie B à 20 % (agent CCMC)
- Autres charges de gestion courante :
  - L'indemnité de fonction d'un élu (le Président) à hauteur de 50%
  - Antenne de réserve : 220 767 €
- Les frais à caractères généraux nécessaires au fonctionnement du syndicat : environ 107 000 €

- Les amortissements : 10 592 €

**En fonctionnement, les principales recettes environ 700 000 €**

- Les contributions des intercommunalités :

Les crédits alloués au marché concernant la révision générale du SCOT, ayant été totalement inscrit en investissement sur le budget 2022 (pour rappel, 400 000 €), et l'antenne « réserve » prévue sur le budget 2023 étant de 220 767 €, il a été décidé de baisser la contribution des membres au SEBB de 1,20 à 1,00 € par habitant.

Pour rappel la contribution est calculée au prorata de la population (50%) et au prorata des bases de la CFE (50%). La contribution des membres serait d'environ 120 000 €.

- Les amortissements : 4 387,00 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 586 637,46 € (523 758,23 € en 2022)

**En investissement, les principales dépenses : environ 418 000 €**

- Marché d'études SCOT - tranche ferme : 210 000 €
- Frais d'études en réserve – 190 000 €
- Participation aux documents d'urbanisme : 9 000 €
- Matériel de bureau et d'informatique : 5 000 €
- Les amortissements : 4 387 €

**En investissement, les principales recettes : environ 418 000 €**

- Les amortissements : 10 592 €
- Le résultat d'investissement reporté : 181 391,70 (177 482,35 € en 2022)

**Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SEBB/SCOT Sud-Ouest  
Le Président,  
Syndicat  
d'Etudes du  
Bassin de Brive  
19100 BRIVE Cedex  
Christian PRADAYROL

Accusé de réception en préfecture  
019-251900197-20230322-2023-1-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2023  
Date de réception préfecture : 29/03/2023